

13 FÉVRIER 2018

PRÉSENTATION DU COFFRE À OUTILS **SPORTSQUÉBEC**

Les organisations sportives sont tenues de mettre en place diverses politiques qui leur permettront de respecter les exigences d'organismes dit « responsables ». Plusieurs modèles et listes de vérification sont accessibles pour les aiguiller et les guider dans l'élaboration de leurs politiques, mais parmi ceux-ci lesquels sont à prioriser? Quels sont les outils les plus performants et les mieux adaptés au milieu du sport? Pour faciliter la tâche des organismes sportifs, **SPORTSQUÉBEC**, en collaboration avec plusieurs partenaires, propose un coffre à outils regroupant l'ensemble des politiques nécessaires au bon fonctionnement d'un organisme sportif « responsable ». Ce coffre propose également une démarche encadrante pour bien guider les organisations dans ce virage responsable.

10 H 30



MARCO BERTHELOT,
Coordonnateur - Formations
et relations avec les milieux,
SPORTSQUÉBEC

OBLIGATIONS LÉGALES DES ORGANISATIONS SPORTIVES À L'ÉGARD DES ATHLÈTES MINEURS

En tant qu'organisation sportive oeuvrant auprès d'athlètes mineurs, quel est votre rôle et quelles sont vos responsabilités et obligations légales pour protéger votre clientèle? Me Marc Legros abordera, entre autres, la nature d'une infraction, les responsabilités civiles des organisations en cas d'agressions sexuelles, les mesures de prévention, en plus de répondre à vos questions.

Membre du Barreau depuis 1980, Me Legros oeuvre principalement en droit corporatif et associatif des OSBL depuis plus de 30 ans. Il est régulièrement invité à présider les assemblées de plusieurs organismes. Il conseille régulièrement présidence et directeurs généraux d'organismes.

10 H 50



Me Marc Legros,
Directeur du Service juridique,
Regroupement Loisir et Sport du
Québec

DÉMYSTIFIER LA RÈGLE DE 2

Initié par l'Association canadienne des entraîneurs (ACE), le Mouvement « Entraînement responsable » comprend différentes sphères pour assurer un environnement éthique, sain et sécuritaire à l'ensemble des athlètes. Une des sphères clés est la règle de deux. Celle-ci vise à protéger les athlètes mineurs dans des situations de vulnérabilité potentielle en garantissant la présence de plus d'un adulte.

En quoi consiste concrètement cette règle? Comment l'interpréter et surtout, comment l'implanter? Gérard Lauzière, conseiller principal en entraînement haut niveau, à l'ACE démystifiera cette règle et répondra à vos questions.

11 H 10



GÉRARD LAUZIÈRE,
Conseiller principal en
entraînement haut niveau,
Association canadienne des
entraîneurs

DÎNER SERVI SUR PLACE

RESPECTER LES DROITS DES MEMBRES LORS DE PROCESSUS DISCIPLINAIRES

Les administrateurs, entraîneurs et bénévoles d'organismes sportifs sont parfois confrontés à la désagréable tâche d'imposer des sanctions disciplinaires aux membres qui contreviennent à leur code de conduite. Lors de cette rencontre, les conférenciers aborderont les principaux éléments qu'un organisme sportif doit mettre en place pour gérer les comportements inappropriés et assurer un bon processus disciplinaire. De plus, les conférenciers proposeront des recommandations aux organismes sportifs concernant les mesures à prendre pour faire face efficacement à de telle situation et ainsi réduire les risques de voir les mesures prises portées en appel ou contestées devant les tribunaux civils.

PAUSE SANTÉ

FILTRAGE DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES, LES BONNES PRATIQUES

Il est important pour les organismes sportifs de se doter d'une procédure de filtrage des antécédents judiciaires pour ainsi assurer un environnement sportif sain et sécuritaire à tous les participants. Cette conférence permettra de présenter un exemple concret d'application d'une procédure de filtrage au sein d'une fédération sportive. Lors de cette rencontre, les représentantes de Patinage Québec échangeront, avec les membres présents, sur leur expérience quant à l'application d'une telle procédure, les effets découlant de la mise en place de celle-ci en plus d'émettre des recommandations.

MOT DE LA FIN

12 H

13 H 15



MARIE-CLAUDE ASSELIN,
Chef de la direction, Centre de
règlement des différends sportifs
du Canada



STÉPHANE GRÉGOIRE,
Coordonnateur d'éducation et
de communication, Centre de
règlement des différends sportifs
du Canada

14 H30

14 H 45



DIANE CHOQUET,
Coordonnatrice aux entraîneurs,
Patinage Québec



ANY-CLAUDE DION,
Directrice générale, Patinage
Québec

15 H 45